

PM'up : Aide au montage du dossier

Le dispositif

Subvention de la Région Île-de-France pouvant atteindre 250 000 € et portant sur des actions d'investissements, de brevets, de conseil, de développement international et de recrutement de cadres

Pour quel type de projet ?

PM'up Souveraineté Transition écologique et énergétique est destiné aux PME portant un projet de :

- Transformation écologique (décarbonation, circularité des moyens de production)
- Production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques
- Sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés
- Défense de la souveraineté du territoire
- Croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects

Plus particulièrement les projets soutenus visent à :

- Diversifier l'activité et/ou réorienter le modèle économique de l'entreprise vers plus de circularité (éco-conception, remanufacturing, mobilité douce...)
- Relocaliser et/ou implanter une activité en Île-de-France,
- S'internationaliser,
- Accroître et/ou moderniser l'outil de production,
- Améliorer la performance sociale.

Les projets doivent présenter un axe de développement dédié à la transition écologique et énergétique.

Dépenses éligibles :

- Investissements matériels/immatériels
- Prestations de conseil
- Dépôt et extension de brevet
- Recrutements structurants
- Développement international

Le plafond de l'aide pourra être porté exceptionnellement à 375 000€ pour les projets localisés en zone de reconquête économique et les projets présentant un fort impact écologique et un plan de transition ambitieux

Les critères de sélection des projets :

- Viabilité de l'entreprise
- Pertinence de la stratégie
- Potentiel de création d'emplois
- Potentiel de développement international
- Contribution du projet au développement de l'Île-de-France

Notre solution

- Accompagnement du dirigeant sur sa stratégie de développement
- Accompagnement à la formalisation de sa stratégie
- Co-construction du dossier de candidature PM'up
- Validation avec le dirigeant des dépenses éligibles en cohérence avec sa stratégie de développement et selon les critères du dispositif PM'up

Les bénéfices pour l'entreprise

- Prendre du recul sur sa stratégie de développement
- Sécuriser sa candidature au dispositif PM'up selon les attentes et les critères attendus
- Faciliter la rédaction du dossier de candidature
- Maximiser ses chances d'être lauréat PM'up et d'obtenir une subvention

FINANCEMENT



PUBLIC CONCERNÉ

PME implantées en Île-de-France, comptant de 5 à 250 salariés, réalisant moins de 50 M€ de CA et moins de 43 M€ de bilan



DURÉE

5 séances de travail



TARIF

3 000 € HT à la signature du devis
3 000 € HT si obtention d'une subvention supérieure à 75 000 €

RENSEIGNEMENTS

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr



CCI ESSONNE

Montant moyen obtenu par les entreprises accompagnées par la CCI Essonne : 213 630 € (ce montant prend en compte le dispositif PM'up relance)
La CCI Essonne accompagne, depuis 2008, les entreprises du territoire au montage de dossier PM'up